



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 16 novembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, M. Nicolas BOURNY, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à M. Jacques DANIERE.

OBJET : Travaux d'extension du crematorium - Lot 10 - Revêtements de sols faïences - Avenant n°1

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise a, par délibération en date du 24 novembre 2006, autorisé le lancement des marchés et approuvé le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'extension du crematorium.

Le lot n° 10 – Revêtement des sols faïences a été attribué à l'entreprise SNIDARO pour un montant TTC de 60 999,00 €.

Afin d'améliorer l'esthétique des prestations, une mission de décoration intérieure pour les pièces recevant du public a été attribuée par marché à procédure adaptée en date du 14 juin 2006.

Le présent avenant a pour objet de modifier les matériaux à mettre en oeuvre dans ces pièces en prenant en compte les matériaux préconisés à l'issue de la mission de décoration :

- En moins value on trouve les matériaux prévus au marché pour un montant de 34 729 € H.T.

- En plus value, les matériaux préconisés pour la décoration (carrelage urbatec 60 x 60 et 40 x 40 dans salle de cérémonie, alcôve, accueil, condoléance, sas et sanitaires hommes et femmes) pour un montant de 40 135 € H.T.

Le montant de l'avenant à intervenir est donc fixé à 5 406,00 € H.T. soit 6 465,57 € TTC.

Le nouveau montant du marché est porté à 67 461,58 € TTC soit une augmentation de 10 %.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre,
Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'approuver** la passation d'un avenant au marché 0614 conclu avec l'entreprise SNIDARO pour les travaux d'extension du crematorium – lot n° 10 revêtements de sols-faïences
- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant ainsi que tout document permettant la mise en oeuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le 20 NOV. 2006
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
21 NOV. 2006


VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 16 NOV. 2006
DIJON, le : 20 NOV. 2006

Document facultatif ¹
MARCHES PUBLICS

EXE4

AVENANT : N° ..1.....

avenue
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DIJON
LE PRESIDENT
M. J. L. G. J. C. O.

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)
De Dijon 40 av du Drapeau BP 1751 - 21075 DIJON.

Objet du marché : Crématorium de la Région Dijonnaise, réalisation d'une salle de 300 places et de locaux annexes

Titulaire du marché objet du présent avenant : lot n° 10 - Revêtements de sols faïences - Entreprise SNIDARO
ZAC de la Rente du Bassin 21800 SENNECEY LES DIJON - marché 06/14 en date du 11 avril 2006

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Montant initial du marché : 51 000 € HT soit 60 996,00 € TTC

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Indiquer ici " Avenant " ou " Décision de poursuivre "			

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
21 NOV. 2006



¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> " Espace marchés publics "

B. Objet de l'avenant

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Le présent avenant a pour objet de modifier des travaux à réaliser suivant la prescription des matériaux préconisés par la décoratrice dans les pièces accessibles au public.

En moins value on trouve les matériaux prévus au marché de base pour un montant de 34 729 € H.T.

En plus value les matériaux à base de :

. carrelage URBATEK 60 x 60 et 40 x 40 dans la salle de cérémonie et alcôve, accueil, condoléances, sas et sanitaire hommes et femmes

L'ensemble pour un montant de 40 135 € H.T.

Le montant de l'avenant à intervenir est fixé à 5 406 € H.T. soit 6 465,57 € TTC.

Le nouveau montant du marché est porté à 67 461,58€ TTC soit une augmentation de 10 %.

C. Signatures des parties

EXE4

Le titulaire,
(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de
l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le